

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 2 mai 2016, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 4 avril 2016 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MARS 2016 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités de mars 2016 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE POUR L'ANNÉE 2015

La directrice générale informe les élus que la **déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale pour l'année 2015** devant être produite avant le 1er septembre 2016 a été transmise à la commission de l'équité salariale le 15 mars 2016.

7- DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL "ÉTATS COMPARATIFS" AU 31 MARS 2016

La directrice générale, Louise Boivin, remet une copie des **états financiers comparatifs** pour la période du 1er janvier 2016 au 31 mars 2016 à chacun des élus.

8- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- **DEMANDE DE DON**

2016-05-258

Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Michelle Clouâtre
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de 50\$ à l'école polyvalente Le Mistral de Mont-Joli** dans le cadre des Galas du mérite scolaire de fin d'année.

- **DEMANDE DE DON**

2016-05-259

Proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de 50\$ à la Fondation du centre hospitalier régional de Rimouski** dans le cadre de leur campagne de financement.

9- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

10- APPROBATION DES COMPTES

2016-05-260

Proposé par Sylvain Paradis
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$27 397.99 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

11- SUBVENTION AUX ORGANISMES

Cet item de l'ordre du jour est annulé.

12- ADOPTION DU RÈGLEMENT 288-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 242 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

2016-05-261

Considérant que l'entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier avec les municipalités a prévu l'instauration d'une taxe municipale afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1;

Considérant que cette taxe est entrée en vigueur le 1er décembre 2009 et que le montant de cette taxe a alors été fixé à 0.40\$ par mois par numéro de téléphone ou par ligne d'accès de départ;

Considérant que l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1er août 2016;

Considérant que l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale édicte, lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, l'obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du règlement pris par le gouvernement;

Considérant le nouveau montant de la taxe, soit 0.46\$, et la date à compter de laquelle la taxe est imposée, soit le 1er août 2016;

Il est proposé par Michel Paris
Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **adopte le règlement 288-2016 modifiant le règlement 242 décrétant**

l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

13- RÉSIDUS DE BALAYAGE DU MTQ - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉS

2016-05-262

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise l'adjointe administrative, Kathy Perreault, à signer la **décharge de responsabilité** établie par le Ministère des Transports concernant le dépôt et l'utilisation de résidus de balayage au printemps 2016.

14- NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

Cet item de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du conseil.

15- ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2016-04-255 CONCERNANT L'ADHÉSION À L'URLS

2016-05-263

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **abroge la résolution 2016-04-255 concernant l'adhésion à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-St-Laurent (URLS)** pour l'année 2016-2017.

16- PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème "7 astuces pour être bien dans sa tête";

Considérant que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que Santé mentale Québec-Bas-St-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne:

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne "etrebiendanssatete.ca";
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire (www.smq-bsl.org);
- En proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, je Maurice Chrétien, maire de Sainte-Jeanne-d'Arc, **proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc** et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des "7 astuces pour être bien dans sa tête".

17- DEMANDE D'ACHAT DE LA NIVELEUSE

2016-05-264

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc informe la municipalité de La Rédemption **qu'elle ne désire pas se départir de la niveleuse achetée pour les pièces**, celle-ci nous étant encore très utile considérant l'âge et l'usure de la niveleuse utilisée actuellement par la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

18- FORMATION EN COMMUNICATION

2016-05-265

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin ainsi que l'adjointe administrative Kathy Perreault, à se rendre à une **formation en communication** qui se donnera le 12 mai 2016 en soirée à la MRC de La Mitis, pour un montant de 30\$ par personne.

19- VARIA

A) PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE MITIS - PROCHAINE RENCONTRE 10 MAI 2016

La directrice générale informe les conseillers Michel Paris et Gervais Chamberland que la **prochaine rencontre du Comité du Parc Régional de La Mitis** aura lieu le 10 mai 2016 à 19h00 à la MRC de La Mitis de Mont-Joli. Une copie du compte-rendu de la rencontre du 24 février 2016 est remise à chacun des élus.

B) PANCARTES DE BIENVENUE DE LA MUNICIPALITÉ

2016-05-266

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que les élus municipaux décident que **l'inscription du nom de la municipalité sur les pancartes** se fera de la façon suivante:

-*Ste-Jeanne-d'Arc* et non comme inscrit à la commission de toponymie (*Sainte-Jeanne-d'Arc*)

C) ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

Des informations supplémentaires seront prises avant de procéder à l'achat d'une débroussailleuse pour la municipalité.

D) POSTE D'ANIMATEUR OU ANIMATRICE DE TERRAIN DE JEUX

2016-05-267

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc fait face à une diminution importante de jeunes entre 5 et 12 ans susceptibles de fréquenter le terrain de jeux;

Considérant qu'une évaluation du besoin a été effectué par l'envoi d'une médiaposte à tous les citoyens en demandant une préinscription avant le 29 avril pour le terrain de jeux pour l'été 2016;

Considérant que la municipalité n'a reçu aucun formulaire de préinscription à la date du 29 avril 2016;

Il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **met fin aux procédures concernant l'engagement d'un animateur ou animatrice de terrain de jeux** pour l'été 2016.

QUE la municipalité procédera à une nouvelle évaluation du besoin ou de l'intérêt pour ce service de loisir au printemps 2017.

E) RÉPARATION DU DRAIN AU CHALET DES LOISIRS

Étant donné le problème persistant d'infiltration d'eau au sous-sol du chalet des loisirs, les élus municipaux sont informés que des renseignements seront pris afin de procéder à la réparation du drain au chalet des loisirs.

F) FÊTE FAMILIALE

2016-05-268

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc organise une **fête familiale** pour les citoyennes et citoyens dans le cadre de la semaine des municipalités; cette fête aura lieu **dimanche le 5 juin 2016** au chalet des loisirs.

G) POSE D'UNE MIROIR EN FACE DU 201 RUE PRINCIPALE

2016-05-269

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la pose d'un miroir en face du 201 rue Principale pour la sécurité des usagers.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

21- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 21h40.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière